

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2535

19 septembre 2014

SOMMAIRE

4IPS S.à r.l.	121637	BBFD Investment S.à r.l.	121637
AB Holding SPF S.A.	121642	Bregal Luxembourg S.à r.l.	121640
ACMO S.à r.l.	121642	Brocquevil S.A.	121639
ACPI Luxembourg Fund	121636	Caves Krier Frères, Remich, société ano- nyme	121644
Adcl Luxembourg S.à r.l.	121662	Compagnie Luxembourgeoise d'Approvi- sionnement Agricole et Viticole S.à.r.l.	121643
Administration Technique et Travaux Comptables S.A.	121638	Crescent European Specialty Lending (Le- vered) A S.à r.l.	121643
Adriana Development S.à r.l.	121635	FVL Invest S.A.	121636
Advertising and Collector S.A.	121639	Garage Cardoni S.à r.l.	121635
Agri SerFinCo S.à r.l.	121638	Green Motion S.à r.l.	121636
Agri SubSerFinCo S.à r.l.	121639	HKL Investments (PPI) Sàrl	121644
Agro Industries Developpement S.A. ...	121635	Icapark I S.A.	121654
Aida Wedo 5 S.A.	121640	Karmon S.à r.l. SPF	121680
Aida Wedo 6 S.A.	121641	kdconsult s.à.r.l.	121634
Alcove Europe Three S.à r.l.	121640	kdconsult s.à.r.l.	121634
Alcove Holdings Europe S.à r.l.	121641	Leyne, Strauss-Kahn & Partners	121645
Allegra Consulting S.à r.l.	121637	London (Lux) MasterCo 1 S.à r.l.	121646
Allfunds Bank International S.A.	121643	MFX2 Holdco Luxembourg S.à r.l.	121676
Alog S.A.	121634	Palladium Securities 1 S.A.	121662
Alron 2000 S.A., SPF	121642	Partinvest S.A.	121641
Alter Domus Participations S.à r.l.	121637	Philips Investment Services Luxembourg S.à r.l.	121641
Altor CAM Holding S.à r.l.	121638	XI Europa Luxco II S.à r.l.	121634
Ampelmann International S.à r.l.	121679	XI Europa Luxco I S.à r.l.	121634
Amstram Invest S.A.	121642	XI Ganymede Luxco II S.à r.l.	121635
Anchorage IO II S.à r.l.	121640	XI Ganymede Luxco I S.à r.l.	121635
Apax Edison Holdco S.à r.l.	121643	XI Partners Luxco II S.à r.l.	121637
Apollo 10 S.à r.l.	121639	XI Partners Luxco I S.à r.l.	121636
Apollo 11 S.à r.l.	121642		
Apollo Warehouse S.à r.l.	121638		
Arsenal Holdco II	121644		
Artal International Management S.A. ...	121644		
Banco BTG Pactual, Luxembourg Branch	121638		

XI Europa Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 179.415.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014102743/9.

(140122680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

XI Europa Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 179.512.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014102744/9.

(140122681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

kdconsult s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.

R.C.S. Luxembourg B 137.879.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Klaus Desor.

Référence de publication: 2014102769/10.

(140122547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

kdconsult s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.

R.C.S. Luxembourg B 137.879.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Klaus Desor.

Référence de publication: 2014102770/10.

(140122548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Alog S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 110.656.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par jugement n°958/14 du 10 juillet 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a, sur base de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999 et l'article 536 du Code de commerce, déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme ALOG S.A.

Pour extrait conforme

Florence SCHWARTZ

Le liquidateur judiciaire

Référence de publication: 2014102854/16.

(140122114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

XI Ganymede Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 179.440.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014102745/9.

(140122682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

XI Ganymede Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 179.467.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014102746/9.

(140122683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Adriana Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 134.785.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2014102773/10.

(140122366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Agro Industries Developpement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 177.278.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue extraordinairement le 20 juin 2014:

Il résulte dudit procès-verbal que:

Monsieur Eugène Hubert OBBA a été révoqué en tant qu'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 juin 2014.

Référence de publication: 2014102779/12.

(140121999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Garage Cardoni S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 214A, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 88.773.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L- 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014105758/14.

(140126562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

XI Partners Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 179.409.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014102747/9.

(140122684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

ACPI Luxembourg Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 148.119.

Le bilan consolidé au 31 mars 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ACPI LUXEMBOURG FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2014102830/11.

(140121591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Green Motion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 178.733.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Green Motion S.à r.l.

Représenté par M. Julien François

Gérant

Référence de publication: 2014105756/13.

(140126198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

FVL Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 166.590.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 13 juin 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 25 juin 2014

1. Madame Ingrid CERNICCHI a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie B.

2. Madame Virginie DECONINCK, administrateur de sociétés, née à Rocourt (Belgique), le 11 octobre 1976, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Mme Monique JUNCKER, administrateur de catégorie B, et de M. Hans DE GRAAF, administrateur de catégorie A, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 18 Juillet 2014.

Pour extraits et avis sincères et conformes

Pour FVL Invest S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014105742/21.

(140126381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

XI Partners Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 179.464.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014102748/9.

(140122685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

4IPS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5670 Altwies, 2, route de Mondorf.
R.C.S. Luxembourg B 162.196.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014102764/9.

(140123237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Allegra Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 152.307.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014102792/10.

(140122340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Alter Domus Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 33.274.374,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 161.258.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Référence de publication: 2014102798/10.

(140121707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

BBFD Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 163.400,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 117.936.

Extrait des résolutions adoptées en date du 8 juillet 2014, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société BBFD Investment S.à r.l.

- La démission de M. Lionel COUPE de son mandat de gérant de la Société a été acceptée avec effet au 4 juillet 2014.
- Monsieur Fabrice HUBERTY, employé privé, né à Bastogne (Belgique) le 21 juillet 1970, résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 4 juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BBFD Investment S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014102913/16.

(140122073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

ATTC S.A., Administration Technique et Travaux Comptables S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 16.441.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014102772/9.
(140122191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Agri SerFinCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 155.561.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014102777/9.
(140121672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Altor CAM Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 150.514.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 juillet 2013. Signature.
Référence de publication: 2014102800/10.
(140122542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Apollo Warehouse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 168.838.

Extrait du procès-verbal du conseil de gérance tenu à Luxembourg en date du 16 juillet 2013

En date du 16 juillet 2013, le conseil de gérance a décidé de nommer Madame Christelle Rétif, gérante de la société, comme présidente du conseil de gérance jusqu'à l'expiration de son mandat de gérante.

Pour extrait conforme
Apollo Warehouse S.à r.l.

Référence de publication: 2014102805/12.
(140121829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Banco BTG Pactual, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 183.229.

Extrait des résolutions du conseil exécutif de Banco BTG Pactual S.A. en date du 30 juin 2014

Le conseil exécutif de Banco BTG Pactual S.A. a décidé d'approuver le transfert du siège social de la Succursale du 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 2, avenue Charles De Gaulle, 4th Floor, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Banco BTG Pactual, Luxembourg Branch
Un Mandataire*

Référence de publication: 2014104664/14.
(140125830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Agri SubSerFinCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 155.564.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014102778/9.

(140122592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Advertising and Collector S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 167.405.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014102837/11.

(140121762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Apollo 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 180.134.

Extrait du procès-verbal du conseil de gérance tenu à Luxembourg en date du 24 juin 2014

En date du 24 juin 2014, le conseil de gérance a décidé de nommer Madame Christelle Rétif, gérante de la société, comme présidente du conseil de gérance jusqu'à l'expiration de son mandat de gérante.

Pour extrait conforme

Apollo 10 S.à r.l.

Référence de publication: 2014102807/12.

(140121831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Brocquevil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 87.433.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 16 juin 2014 au siège de la société

1. L'assemblée décide de renouveler les mandats en tant qu'administrateurs de:

- Maître Bernard Felten, avocat, demeurant professionnellement au 2, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg, né le 18/09/1964 à Schaerbeek en Belgique, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31/12/2019.

- Monsieur Frédéric Collot, comptable, demeurant professionnellement au 4, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg, né le 02/07/1974 à Arlon en Belgique, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31/12/2019.

- Madame Vèrane Waltregny, employée privée, demeurant au 1, Rue de la forêt L-3354 Leudelange, née le 17/01/1966 à Marseille en France, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31/12/2019.

2. L'assemblée décide de renouveler le mandat de CD SERVICES sarl, enregistrée à Luxembourg sous le n° B 50 564, avec siège social à 4, Rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg, en tant que Commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31/12/2019.

Un mandataire

Référence de publication: 2014102928/22.

(140121548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Alcove Europe Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 159.315.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014102785/9.

(140122140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Anchorage IO II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 155.760.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Référence de publication: 2014102802/10.

(140122045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Aida Wedo 5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 8, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 181.685.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 de la Société Aida Wedo 5 SA ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Référence de publication: 2014102842/11.

(140121807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Bregal Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 134.013.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 20 juin 2014 au siège social que:
Suite à la réélection de tous les gérants sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2014, le Conseil de Gérance se compose de:

- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Michelin House, 3^{ème} étage, 81, Fulham Road, Londres SW3 6RD, Angleterre;
- Robert SMEELE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Grafenauweg, 10, CH-6300 Zug, Suisse;
- Johny SERÉ, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Jean Monnetlaan, B-1804 Vilvoorde, Belgique;
- Volter BRENNINKMEIJER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Michelin House, 3^{ème} étage, 81, Fulham Road, Londres SW3 6RD, Angleterre;
- Michel de GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;

A été réélu comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2014:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2.

Référence de publication: 2014102926/24.

(140122315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Alcove Holdings Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 139.814.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014102788/9.

(140122416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Aida Wedo 6 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 8, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 181.723.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 de la Société Aida Wedo 6 SA ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Référence de publication: 2014102845/11.

(140121622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Philips Investment Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.502,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.647.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels pour la période du 31 octobre 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2012, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 1^{er} août 2013, sous la référence L130133618 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Référence de publication: 2014104332/12.

(140124321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Partinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 39.118.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration qui s'est tenu en date du 2 juin 2014

- Démission de Monsieur Jean-Pierre Valentini de ses mandats d'Administrateur et d'Administrateur délégué de la Société.

- Cooptation de Monsieur Benoit RIAUD, dont l'adresse professionnelle est: 5, Allée Scheffer (Bloc A) à 2520 Luxembourg, à la fonction d'Administrateur de la Société, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre Valentini, démissionnaire.

- Nomination de Monsieur Benoit RIAUD, dont l'adresse professionnelle est: 5, Allée Scheffer (Bloc A) à 2520 Luxembourg, à la fonction d'Administrateur délégué de la Société, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre Valentini, démissionnaire.

- Nomination de Monsieur Benoit RIAUD, dont l'adresse professionnelle est: 5, Allée Scheffer (Bloc A) à 2520 Luxembourg, à la fonction de Président du Conseil d'Administration de la Société.

Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Gilles NORMAND / Pierre CIMINO

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014104342/22.

(140124132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

AB Holding SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 84.054.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014102827/10.

(140122512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

ACMO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.517.225,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 140.857.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Référence de publication: 2014102829/10.

(140122047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Alron 2000 S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 81.712.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Geert DIRKX
Administrateur

Référence de publication: 2014102855/11.

(140122396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Amstram Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 123.810.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. DUMONT / B. PRUDHOMME
Administrateur de catégorie B / Administrateur de catégorie B

Référence de publication: 2014102857/11.

(140122061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Apollo 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 169.556.

Extrait du procès-verbal du conseil de gérance tenu à Luxembourg en date du 16 juillet 2013

En date du 16 juillet 2013, le conseil de gérance a décidé de nommer Madame Christelle Rétif, gérante de la société, comme présidente du conseil de gérance jusqu'à l'expiration de son mandat de gérante.

Pour extrait conforme
Apollo 11 S.à r.l.

Référence de publication: 2014102809/12.

(140121830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Allfunds Bank International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.459.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014102793/9.

(140121832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Apax Edison Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 127.981.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014102803/9.

(140121685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Compagnie Luxembourgeoise d'Approvisionnement Agricole et Viticole S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 72.236.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014102950/12.

(140122460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Crescent European Specialty Lending (Levered) A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 186.697.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 27 mai 2014 que:

La société Crescent European Specialty Lending Fund for ERISA Plans LP transfère 2,500 parts sociales (deux mille cinq cent), qu'elle détenait dans Crescent European Specialty Lending (Levered) A S.à r.l. à Crescent European Specialty Lending Fund (Levered) LP

et

La société Crescent European Specialty Lending Fund for ERISA Plans LP transfère 2,500 parts sociales (deux mille cinq cent), qu'elle détenait dans Crescent European Specialty Lending (Levered) A S.à r.l. à Crescent European Specialty Lending Fund (Cayman - Levered) LP

Depuis, les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

- Crescent European Specialty Lending Fund (Cayman - Levered) LP 7,500 parts sociales
- Crescent European Specialty Lending Fund (Levered) LP 7,500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Malcolm Wilson

Mandataire

Référence de publication: 2014102954/24.

(140121784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Artal International Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 47.798.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014102814/9.

(140121744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Arsenal Holdco II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 131.843.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2014102813/10.

(140122589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Caves Krier Frères, Remich, société anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-5573 Remich, 1, Montée Saint Urbain.
R.C.S. Luxembourg B 102.582.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/07/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2014102936/12.

(140122050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

HKL Investments (PPI) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.359,99.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 54.524.

Suite à l'assemblée générale de l'associé unique de la Société en date du 10 juillet 2014 les décisions suivantes ont été prises:

- Démission du gérant suivant à compter du 10 juillet 2014:

Monsieur Patrick L.C. van Denzen, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

- Nomination du gérant suivant à compter du 10 juillet 2014 pour une durée indéterminée:

Madame Nathalie S.E. Chevalier, née le 2 mars 1977 à Kapellen, Belgique, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est comme suit:

- Chi Keung Fritz IP, gérant;

- Manacor (Luxembourg) S.A., gérant.

- Nathalie S.E. Chevalier, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HKL Investments (PPI) S.à r.l.

Nathalie S.E. Chevalier

Gérant

Référence de publication: 2014104084/23.

(140124845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Leyne, Strauss-Kahn & Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.132.

L'an deux mille quatorze, le deux juillet,

Par-devant Maître Arrendsdorff, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU

- Me Sofia DRAKOU, avocate, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg,

Agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de Leyne, Strauss-Kahn & Partners (le Conseil) en vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil tenu à Luxembourg, dont une copie, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes avec lesquelles il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Leyne, Strauss-Kahn & Partners en abrégé LSK, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 22-24 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B95.132 a été constituée sous la dénomination «LEA S.A.» suivant acte reçu par-devant Maître Gérard LECUIT de résidence à Luxembourg, le 24 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 11 septembre 2003, numéro 933. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 6 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1416 du 3 juin 2014 (la Société).

II.- Le capital social de la Société est fixé à cinq millions huit cent quatre-vingt-sept mille cinquante-neuf euros (EUR 5.887.059,-) représenté par cinq millions huit cent quatre-vingt-sept mille cinquante-neuf (5.887.059) actions sans valeur nominale.

III.- Conformément à l'article 5 des Statuts, le capital autorisé de la Société est fixé à quinze millions d'euros (EUR 15.000.000,-) divisé en quinze millions (15.000.000) d'actions sans valeur nominale.

IV.- Conformément à l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, le Conseil est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter du 30 juillet 2012 à (i) augmenter le capital social existant de la Société en une ou plusieurs fois, à hauteur de quinze millions d'euros (EUR 15.000.000,-) par l'émission de quinze millions (15.000.000) nouvelles actions, ayant les mêmes droit que les actions existantes, (ii) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires de la Société aux nouvelles actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire de nouvelles actions, (iii) faire constater chaque augmentation de capital social de la Société par acte notarié et modifier le registre des actions en conséquence.

IV.- Conformément à l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, le Conseil est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter du 30 juillet 2012 à (i) augmenter le capital social existant de la Société en une ou plusieurs fois, à hauteur de quinze millions d'euros (EUR 15.000.000,-) par l'émission de quinze millions (15.000.000) nouvelles actions, ayant les mêmes droit que les actions existantes, (ii) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires de la Société aux nouvelles actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire de nouvelles actions, (iii) faire constater chaque augmentation de capital social de la Société par acte notarié et modifier le registre des actions en conséquence.

V.- Suivant une résolution adoptée par le Conseil en date du 2 juillet 2014, le Conseil a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent soixante-treize euros (EUR 189.473,-) pour porter le capital social de son montant actuel de cinq millions huit cent quatre-vingt-sept mille cinquante-neuf euros (EUR 5.887.059,-) représenté par cinq millions huit cent quatre-vingt-sept mille cinquante-neuf (5.887.059) actions sans valeur nominale à un montant de six millions soixante-seize mille cinq cent trente-deux euros (EUR 6.076.532,-) par l'émission de cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent soixante-treize (189.473) nouvelles actions de la Société sans valeur nominale.

VI.- Le Conseil approuve et accepte la souscription des actions nouvellement émises de la Société par un apport numéraire comme suit:

- Monsieur Thierry Leyne, né le 8 septembre 1965 à Boulogne-Billancourt (France), demeurant 19 Nissim Alonei, IL-62919 Tel Aviv (Israël), a souscrit à cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent soixante-treize (189.473) actions nouvellement émises de la Société sans valeur nominale et les a entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant d'un million quatre-vingt mille euros (EUR 1.080.000,-).

Le montant de l'apport en numéraire est désormais à la libre disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire instrumentant.

Ledit apport en numéraire d'un montant d'un million quatre-vingt mille euros (EUR 1.080.000,-) sera affecté de la manière suivante:

(i) cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent soixante-treize euros (EUR 189.473,-) sont affectés au capital de la Société; et

(ii) huit cent quatre-vingt-dix mille cinq cent vingt-sept euros (EUR 890.527,-) sont affectés à un compte de réserve de prime d'émission de la Société.

VII.- En conséquence des décisions précédentes, l'article 5.1 des Statuts sera modifié comme suit:

«Le capital social est fixé à six millions soixante-seize mille cinq cent trente-deux euros (EUR 6.076.532,-), représenté par six millions soixante-seize mille cinq cent trente-deux (6.076.532) actions sous forme nominative ou au porteur, sans valeur nominale.»

La version anglaise des Statuts sera également modifiée comme suit:

«The share capital is set at six million seventy-six thousand five hundred thirty-two euros (EUR 6.076.532,-), represented by six million seventy-six thousand five hundred thirty-two (6.076.532) shares in bearer or registered form, without par value.

Le reste de l'article 5 des Statuts restera inchangé.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société ou qui seront mis à sa charge en raison de cet acte, s'élève à environ deux mille quatre-vingt-cinq euros (EUR 2.085,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: DRAKOU, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 juillet 2014. Relation: LAC / 2014 / 31177. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Référence de publication: 2014104172/83.

(140124876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

London (Lux) MasterCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 188.683.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth of June,

Before us, Maître Jean SECKLER, notary in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

NB Distressed Debt Investment Fund Limited, a non-cellular company limited by shares, incorporated and existing under the laws of Guernsey, having its registered office at BNP Paribas House, St. Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernsey GY1 1WA, Channel Islands, registered with the Guernsey Registry under number 51774,

here represented by Mr Henri DA CRUZ, employé, with professional address in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

“I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “London (Lux) MasterCo 1 S.à r.l.” (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand

Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The object of the Company includes the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and/or aircrafts, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, as well as all operations relating to real estate properties and/or aircrafts, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and/or aircrafts.

3.3. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person.

3.4. The Company may generally use any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate, aircrafts or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, all subscribed and fully paid up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers composed of one or more class A manager(s) and one or more class B manager(s) appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders and will constitute the board of managers (the Board).

7.2. The managers may be removed at any time ad nutum (without any reason) by a resolution of the shareholder(s).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or by two managers acting jointly.

Art. 9. Procedure.

9.1. The Board meets in Luxembourg upon the request of any manager as often as the affairs of the Company so require and at least on a quarterly basis. At each quarterly board meeting in Luxembourg, the class A manager(s) should be present or represented.

9.2. Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board.

9.4. Any manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes cast. The resolutions of the Board will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers which includes one class A manager and one class B manager, or, as the case may be, by the joint or single signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name and on behalf of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the share-

holders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or e-mail.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the board of managers; and

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

15.4. Any interim dividends distributed by the board of managers in accordance with article 15.3 will need to be confirmed by the ordinary general meeting of shareholders of the Company on the basis of the annual accounts of the relevant financial year.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2014.

Subscription - Payment

NB Distressed Debt Investment Fund Limited, prenamed and represented as stated above, declared to subscribe to the 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares of the Company in registered form with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros).

The contribution in cash to the Company, in an aggregate amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) will be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately mille cent cinquante euros.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital of the Company has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period of time:

- M. Michael Holmberg, born on September 5, 1960, in Chicago, United States of America, with professional address at 190, South LaSalle Street, 23rd floor, Chicago, Illinois 60603, United States of America;

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period of time:

- M. Neil Synnott, born on August 6, 1980 in Dublin, Ireland, residing professionally at 40, avenue Monterey, L - 2163 Luxembourg; and

- M. Peter Lourents van Opstal, born on February 12, 1969 in Zwijndrecht, Netherlands, residing professionally at 40, avenue Monterey, L - 2163 Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, such proxyholder signed together with the undersigned notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente juin,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

NB Distressed Debt Investment Fund Limited, une non cellular company limited by shares constituée et existant selon les lois de Guernsey, ayant son siège social à BNP Paribas House, St. Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernsey GY1 1WA, Channel Islands, enregistrée auprès du Registre de Guernsey sous le numéro 51774;

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "London (Lux) MasterCo 1 S.à r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation

complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 L'objet de la Société inclus l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou location de propriétés immobilières et/ou d'aéronefs, autant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières et/ou des aéronefs, y compris la détention de participations directes ou indirectes au Luxembourg ou dans des sociétés étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de propriétés immobilières et/ou d'aéronefs.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne.

3.4 La Société peut, d'une manière générale, utiliser toutes les techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière, aéronautique ou mobilière, qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cent euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui en fait la demande.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'un ou de plusieurs gérant(s) de classe A et d'un ou de plusieurs gérant(s) de classe B qui seront nommés par une résolution des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s), et forment le conseil de gérance (le Conseil).

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment ad nutum (sans aucun motif) par une résolution de l'associé ou des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou par deux gérants agissant conjointement.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira à Luxembourg sur demande d'un gérant aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au moins chaque trimestre. Lors de chaque réunion trimestrielle du conseil à Luxembourg, le(s) gérant(s) de classe A devraient être présents ou représentés.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du Conseil de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'identifier mutuellement, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion dûment convoquée et tenue.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du Conseil dûment convoquée avait été tenue et portent la date de la dernière signature. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux (2) gérants de la Société incluant un gérant de classe A et un gérant de classe B, ou, le cas échéant, par la/les signature(s) individuelle ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom et pour le compte de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartient. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex,

téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou e-mail.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et le compte de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des Bénéfices.

15.1. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de verser des acomptes sur dividendes est prise par le conseil de gérance; et

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

15.4. Tout acompte sur dividende distribué par le conseil de gérance conformément à l'article 15.3. devra être confirmé par l'assemblée générale ordinaire des associés de la Société sur la base des comptes annuels de l'exercice social y relatif.

VI. Dissolution.. Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associés(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et des frais de liquidation, le boni net de liquidation sera distribué à l'associé ou, dans le cas où il y a une pluralité d'associés, aux associés en proportion des parts sociales détenues par chacun des associés de la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, NB Distressed Debt Investment Fund Limited, prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, a déclaré souscrire à 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de la Société sous forme nominative, ayant une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune, et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros).

L'apport en numéraire à la Société d'un montant total de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) sera affecté au compte de capital social nominal de la Société.

Le montant de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société, tel que prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

121654

Coûts

Les frais, dépenses, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent cinquante euros.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:
 - M. Michael Holmberg, né le 5 Septembre 1960 à Chicago, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à 190, South LaSalle Street, 23^{ème} étage, Chicago, Illinois 60603, Etats-Unis d'Amérique.
2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:
 - M. Neil Synnott, né le 6 août 1980 à Dublin, Irlande, résidant professionnellement au 40, avenue Monterey, L- 2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - M. Peter Lourents van Opstal, né le 12 février 1969 à Zwijndrechts, Pays-Bas, résidant professionnellement au 40, avenue Monterey, L- 2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire instrumentant.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 juillet 2014. Relation GRE/2014/2692. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014104176/437.

(140124566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Icapark I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 188.709.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of July.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

ISOLUX CORSAN APARCAMIENTOS, S.A., a Spanish company, having its registered office at C/Caballero Andante 8, 28021 Madrid (Spain) registered with the Commercial Registry of Madrid with tax identification number A- 84,626,076, represented by Ms. Claudia Rouckert, employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Madrid, on 5 June 2014.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The above named person in the capacity in which it acts, has declared its intention to incorporate by the present deed a "société anonyme" and to draw up the articles of association of it as follows:

Title I. - Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby established a "société anonyme" which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time as well as by the present articles of association.

Art. 2. The denomination of the company is "ICAPARK I S.A.".

Art. 3. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is established for an unlimited period of time.

Art. 6. The bankruptcy or the insolvency of the sole shareholder does not trigger the dissolution of the company.

Title II. - Capital - Shares

Art. 7. The share capital of the company is set at THIRTY ONE THOUSAND EUROS (EUR 31,000.-) divided into THIRTY ONE THOUSAND (31,000) shares having a nominal value of 1 EURO (EUR 1.-) each.

The issued capital of the company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

The board of directors may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the company as issue premiums on the issue and sale of its shares, which reserves or paid in surplus may be used by the board of directors to provide for setting off any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend or other distribution.

Art. 8. Shares can be freely transferred. Shares will be in registered form.

The company shall consider the person in whose name the shares are registered in the shareholder register as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholder. Transfer of shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the shareholder register, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering to the company the certificate representing the Shares to be transferred, duly endorsed to the transferee.

Art. 9. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights the shareholder in question as well as its heirs and representatives or entitled persons and creditors of the shareholder have to refer to the financial statements.

Title III. - Management

Art. 10. The company is managed by three (3) or more directors, whether shareholder(s) or not, who are appointed by the sole shareholder or by the general meeting of the shareholders for a period of six (6) years and shall hold office until their successors are elected.

The sole shareholder, or as the case maybe, the general meeting of shareholders, may at any time remove any director without giving reasons.

The powers and remunerations of any director possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first directors will be determined in the act of nomination.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 11. The board of directors may elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the company so requires. It must be convened each time two directors so request.

The chairman shall preside over all general meetings and all meetings of the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty- four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing, by letter, by fax or by e- mail of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

All meetings of the board of directors shall be held in Luxembourg.

The board of directors shall validly resolve on any matters if a majority of its members are present or represented. Resolutions signed by all members of the board of directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held.

Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

In addition, any member of the board of directors who participates in the proceedings of a meeting of the board of directors by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of directors present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

In the event that any director or officer of the company may have any personal interest in any transaction of the company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transaction, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of the company.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object of the company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the sole shareholder or the general meeting of the shareholders fall within the competence of the board of directors.

Art. 13. The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the board of directors unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 14 of the present articles of association.

Art. 14. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more persons, who need not be selected from its own members. If selected from its own members, he will be called general manager. If not, he will be called managing director.

It may also commit the management of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 15. Any litigation involving the company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of managers, represented by its chairman or by the manager delegated for this purpose.

Title IV. - General meeting of shareholders

Art. 16. If there is only one shareholder, the sole shareholder shall exercise at general meetings duly held in Luxembourg all the powers vested in the general meeting of the shareholders under section IV of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

All decisions exceeding the powers of the directors shall be taken by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

General meetings of the shareholders shall be held in Luxembourg.

Attendance by virtue of proxy is possible.

The quorums and time limits required by law shall govern the notice for and conduct of the general meetings of shareholders of the company, unless otherwise provided herein.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as its proxy in writing, by letter, by fax or by e-mail.

Except as otherwise required by law, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice or other convening formality.

The annual general meeting of the company shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the 30rd May.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other general meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 17. The financial year of the company starts on the 1st day of January and ends on the 31st day of December of each year.

Art. 18.

A) Financial statements and Annual dividend

Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the company together with a balance sheet and a profit and loss account will be set up. The revenues of the company, deduction made of general expenses and charges, amortisation and provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) out of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the sole shareholder or the general meeting of the shareholders, as the case may be.

B) Interim dividends

The board of directors is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two following conditions: the board of directors may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up no later than 30 days before the date of the board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficiently distributable profits exist.

Art. 19. The operations of the company shall be supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six (6) years.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the general meeting with or without cause.

Title VI. - Liquidation - Dissolution

Art. 20. In case of dissolution of the company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be shareholders, designated by the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

The liquidator(s) shall be vested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

Title VII. - Varia

Art. 21. The parties refer to the Law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto for all matters not provided for in the present articles of association.

Subscription

The articles of association having thus been established, the appearing party, declares to subscribe the whole share capital as follows:

ISOLUX CORSAN APARCAMIENTOS, S.A. 31,000 shares

The THIRTY ONE THOUSAND (31,000) shares have been fully paid up to the amount of ONE EURO (EUR 1.-) per share by a contribution in cash of THIRTY ONE THOUSAND EUROS (EUR 31,000.-).

As a result the amount of THIRTY ONE THOUSAND EUROS (EUR 31,000.-) is as of now at the disposal of the company as has been certified to the notary executing this deed, who expressly bears witness thereto.

Statement

The undersigned notary declares that the conditions set forth in article 26, 26- 3 and 26- 5 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its incorporation, is approximately one thousand five hundred euros.

Extraordinary general meeting

After the articles of association have thus been drawn up, the above named shareholder has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

1. The registered office of the company is fixed at 5, Avenue Gaston Diderich, L- 1420 Luxembourg.

2. The number of directors (administrateurs) of the company is fixed at three (3).

3. The following are appointed directors (administrateurs) of the company:

- Fernando Javier Pire Abarca, born in Oviedo (Asturias), Spain, on 13 March 1963, residing professionally at calle Caballero Andante 8, Madrid, Spain;

- Valérie Yvonne Michelle Marie Fisson, born in Aye, Saint- Hubert, Belgium, on 11 November 1975, residing professionally at 5, Avenue Gaston Diderich, L- 1420 Luxembourg;

- Sinan Omer Sar, born in Luxembourg, on 5 June 1980, residing professionally at 5, Avenue Gaston Diderich, L- 1420 Luxembourg.

The directors are appointed for a period of six (6) years, unless they previously resign or are revoked.

4. The following is appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the company:

- PricewaterhouseCoopers, société cooperative with corporate domicile at 400 route d'Esch, L- 1471 Luxembourg.

The statutory auditor is appointed for a period of six (6) years.

5. The first financial year of the company shall begin on the date of formation of the company and shall terminate on 31 December 2014.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, Grand- Duchy of Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Follows the french version:

L'an deux mille quatorze, le dix juillet,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand- Duché de Luxembourg,

A comparu:

ISOLUX CORSAN APARCAMIENTOS, S.A., une société anonyme de droit espagnol, ayant son siège social à C/ Caballero Andante 8, 28021 Madrid (Espagne), et enregistrée au Registre du Commerce de Madrid sous le numéro A-84,626,076, ici représentée par Mlle. Claudia Rouckert, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand- Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, à Madrid, le 5 juin 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, dès- qualités, qu'il agit, a requis du notaire instrumentant qu'il dresse l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare formée et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Titre I^{er} . Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société anonyme qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est «ICAPARK I S.A.».

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises; l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de titres, obligations, créances, billets à ordre et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit et émettre des obligations.

D'une manière générale, elle pourra donner toute assistance à toute société affiliée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. La faillite ou l'insolvabilité de l'actionnaire unique ne mettent pas fin à la société.

Titre II. Capital - Actions

Art. 7. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31,000.-) représenté par TRENTE ET UN MILLE (31,000) actions d'une valeur nominale de UN EURO (EUR 1.-) chacune.

Le capital social de la société pourra être augmenté ou réduit suivant les règles légales en vigueur au Luxembourg.

Le conseil d'administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la société lors de l'émission et de la vente de ses actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le conseil d'administration pour compenser des moins values réalisées ou latentes, ou pour le paiement de tout dividende, ou toute autre distribution.

Art. 8. Les actions sont librement cessibles. Les actions sont émises sous forme nominatives.

La société doit considérer la personne au nom de laquelle les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme unique propriétaire de ces actions.

Les certificats attestant d'une telle inscription doivent être délivrés à l'actionnaire. Le transfert d'action sera effectué par le biais d'une mention de transfert transcrite dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes détenant une procuration appropriée leur permettant d'agir ainsi. Le transfert d'action peut également être effectué par la remise à la société d'un certificat décrivant les actions à transférer dûment endossé par le cessionnaire.

Art. 9. Un actionnaire ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un actionnaire ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Pour l'exercice de leurs droits, l'actionnaire en question, ainsi que ses héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers, doivent s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Titre III. Administration

Art. 10. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, actionnaire ou non, nommés pour une période de six (6) ans par l'actionnaire unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des actionnaires, et ont mandat jusque leurs successeurs soient nommés.

L'actionnaire unique ou, selon les cas, l'assemblée générale des actionnaires peuvent à tout moment révoquer l'administrateur, avec ou sans motif.

Les pouvoirs et les émoluments de chaque administrateur nommé à une date ultérieure en supplément ou pour remplacer les administrateurs nommés seront fixés dans l'acte procédant à leur nomination.

Dans le cas où le poste d'administrateur est vacant à cause du décès, de la démission ou pour une autre raison quelconque, les administrateurs restants peuvent voter, à la majorité des voix un remplaçant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Le conseil d'administration peut choisir un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le président du conseil d'administration présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration désignera, à la majorité, un autre président pro tempore pour ces assemblées et réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt- quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou lettre, fax ou e- mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Toutes les réunions du conseil d'administration se tiendront à Luxembourg.

Le conseil d'administration ne délibère valablement que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet.

Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

En outre, tout membre du conseil d'administration prenant part aux délibérations dudit conseil par tout moyen de communication (notamment par téléphone) permettant à tous les autres membres du conseil d'administration présents (en personne, en vertu d'une procuration, par voie téléphonique ou autre) d'entendre et d'être entendus à tout moment par les autres membres, sera réputé être présent à cette réunion aux fins de calcul du quorum et sera autorisé à voter sur l'ordre du jour de la réunion.

Si la résolution est prise par voie de conférence téléphonique, elle sera considérée comme prise à Luxembourg si la conférence téléphonique est initiée du Luxembourg.

Dans l'hypothèse où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans une affaire de la société (autrement qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur ou fondé de pouvoir ou employée de l'autre partie contractante), cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur ce point; rapport devra être fait à ce sujet et de l'intérêt personnel de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'actionnaire unique ou, selon les cas, à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 13. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs du conseil d'administration, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 14. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à une ou plusieurs personnes, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration. Si le mandataire est choisi au sein de ses membres, il prendra la qualification d'administrateur- délégué. S'il n'a pas été élu en son sein, il sera qualifié de directeur chargé de la gestion journalière.

Il peut aussi confier la gestion d'une branche spéciale des activités à un ou plusieurs administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires.

Art. 15. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 16. Pour le cas où il n'y a qu'un actionnaire unique, celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues au Luxembourg, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la section IV de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir de l'administrateur/des administrateurs seront prises par l'actionnaire unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des actionnaires. Toutes ces décisions seront écrites et consignées dans un registre spécial.

Les assemblées générales des actionnaires se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Les quorums et délais requis par la loi régiront la convocation et la tenue des assemblées générales des actionnaires de la société, sauf dispositions contraires.

Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en nommant une autre personne comme son mandataire, par écrit, par lettre, par fax ou par e-mail.

Sauf dans les autres cas prévus par la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires dûment convoqués, seront valablement prises par la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale sera tenue sans convocation écrite préalable ou autre formalité de convocation.

L'assemblée générale annuelle de la société devra être tenue, conformément aux dispositions légales, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel que spécifié dans la convocation de l'assemblée le 30 mai. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée devra être reportée au premier jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle peut être tenue à l'étranger en cas de circonstances exceptionnelles et avec l'accord final et absolu du conseil d'administration.

D'autres assemblées générales peuvent être tenues en temps et lieu tels que spécifiés dans les convocations aux assemblées.

Titre V. - Année comptable - Profits - Réserves

Art. 17. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 18.

A) Comptes sociaux et dividende annuel

Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que la réserve légale a atteint le dixième (10%) du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires, selon les cas.

B) Dividendes intérimaires

Le conseil d'administration est autorisé à procéder, autant de fois qu'il le juge opportun et à tout moment de l'année sociale, au paiement de dividendes intérimaires, uniquement sous le respect des deux conditions suivantes: le conseil d'administration ne peut prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires que sur base des comptes intérimaires préparés au plus tard trente jours avant la date dudit conseil d'administration; les comptes intérimaires, qui pourront ne pas avoir été audités, doivent attester qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant.

Art. 19. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) années.

Le commissaire aux comptes est révocable à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans justification.

Titre VI. - Liquidation - Dissolution

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaire ou non, à désigner par l'actionnaire unique ou par l'assemblée des actionnaires.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 21. Pour toutes matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription

Les statuts ayant été établis, la comparante déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

ISOLUX CORSAN APARCAMIENTOS, S.A. 31,000 actions

Les TRENTE ET UN MILLE (31,000) actions ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de UN EURO (EUR 1.-) par action par un apport en numéraire de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31,000.-).

Le montant de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31,000.-) est par conséquent à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26- 3 et 26- 5 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'actionnaire prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié qu'elle a été régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi au L-1420 Luxembourg 5, Avenue Gaston Diderich.

2. Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

3. Ont été élus administrateurs de la société:

- Fernando Javier Pire Abarca, né à Oviedo (Asturias) Espagne, le 13 mars 1963, demeurant professionnellement en Espagne, Madrid 8, calle Caballero Andante;

- Valérie Yvonne Michelle Marie Fisson, née à Aye, Saint- Hubert, Belgique, le 11 novembre 1975, demeurant professionnellement au L-1420 Luxembourg 5, Avenue Gaston Diderich;

- Sinan Omer Sar, né au Luxembourg, le 5 juin 1980, demeurant professionnellement au L-1420 Luxembourg 5, Avenue Gaston Diderich.

Les administrateurs sont nommés pour une période de six (6) ans à moins qu'ils n'aient préalablement démissionné ou qu'ils n'aient été révoqués.

4. A été élu commissaire aux comptes de la société:

- PricewaterhouseCoopers, société coopérative ayant son siège social au L-1471 Luxembourg 400, route d'Esch.

Le commissaire aux comptes a été élu pour une période de six (6) ans.

5. La première année sociale de la société commence à la date de formation de la société et finit le 31 décembre 2014.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la mandataire de la partie comparante, des qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de la même comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 juillet 2014. Relation: EAC/2014/9738. Reçu soixante- quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014104985/419.

(140125456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Palladium Securities 1 S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Capital social: EUR 227.272,50.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 103.036.

Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du conseil de gérance du 19 juin 2014:

- Mons. Graeme Jenkins, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement l'administrateur démissionnaire, Mons. Rolf Caspers, avec effet au 13 juin 2014.

- Le nouveau mandat de Mons. Graeme Jenkins prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014104325/17.

(140124351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Adcl Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 188.776.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of July,

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Agropur coopérative, a cooperative continued and existing under the Canada Cooperatives Act, having its registered office at 101, boulevard Roland Therrien, Bureau 600, Longueuil, Québec, Canada, J4H 4B9, registered with Industry Canada under number 382700-3,

here represented by Mrs Claudia Rouckert, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party represented as stated above has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the private limited liability company is "ADCL Luxembourg S.à r.l." (the "Company"). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), and these articles of association (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the "Board"). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. It may open branches in Luxembourg and abroad.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company which form part of the group of companies to which the Company belongs. It may also give guarantees and grant securities interest in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company which form part of the group of companies to which the Company belongs. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several members.

II. Capital - Corporate units

Art. 5. Definitions.

5.1. Corporate units: means ordinary corporate units and MRPS collectively.

5.2. Impairment: means, with respect to Underlying Assets, any decrease in value recorded or to be recorded under Luxembourg GAAP at the time of redemption in the interim financial statements of the Company used to determine among other things the existence of sufficient available funds for the redemption.

5.3. Income: means, with respect to Underlying Assets, the income accrued or received (such as but not limited to interest income) and any gains realized by the Company according to the Luxembourg GAAP, during any relevant accounting period of the Company.

5.4. Luxembourg GAAP: means the Luxembourg generally accepted accounting principles.

5.5. MRPS: means mandatory redeemable preferred corporate units.

5.6. Underlying Assets: means the financial asset(s) acquired or to be acquired and financed directly by the issuance of the MRPS and/or any other financial asset(s) replacing any such financial asset(s), or purchased or financed with the Income and other proceeds arising out of such financial asset(s) or of a disposal of all or part of such financial asset(s).

Art. 6. Capital.

6.1. The Company's capital is set at twenty-two thousand United States Dollars (USD 22,000.-) represented by twenty-two thousand (22,000) ordinary corporate units in registered form with nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up.

Holder(s) of MRPS are referred to in these Articles as MRPS holder(s), and the terms "member" or "members" shall mean the holder(s) of the ordinary corporate units and/or the holder(s) of MRPS, as the context requires.

The Company may redeem its ordinary corporate units within the limit fixed by the Law.

6.2. The corporate capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6.3 MRPS. Each MRPS is a redeemable corporate unit. Subscribed and fully paid-up MRPS shall be mandatorily redeemed upon decision by the managers of the Company pursuant to article 9.2. (v) or article 10, as the case may be, of the articles of association in accordance with the provisions of the Law on the tenth (10th) anniversary of the date of issuance of the MRPS or at an earlier date as proposed by the board of managers and approved by the members of the Company but in no case such date should be later than ten (10) years as from the date of issuance of the MRPS. The redemption of the MRPS can only be made by using sums available for distribution.

An amount equal to the nominal value of all the redeemed MRPS (i.e., MRPS corporate capital account and related MRPS share premium account) must be included in an MRPS redemption reserve (the "MRPS Redemption Reserve") which cannot be distributed to the members except in the event of a reduction of the subscribed capital; the reserve may only be used to increase the subscribed capital by capitalization of reserves.

Redemption Price: Except as provided otherwise (i) in these articles of association or, alternatively, (ii) by a written agreement which may be entered into between the Company and the holder(s) of the MRPS, the redemption price (the "Original Redemption Price") of each outstanding MRPS to be redeemed will be, at the sole discretion of the Company, paid in cash or in kind and will be equal to the subscription price for the said MRPS to be redeemed as paid by the MRPS holder(s) at the time of issue (i.e. MRPS capital and related MRPS share premium account) plus a proportional fraction of the MRPS Reserve plus any accrued but unpaid preferred dividend on each MRPS to be redeemed at the time of the redemption. For the avoidance of doubt, any preferred dividends declared but not paid in respect of the MRPS to be redeemed shall be paid prior to any redemption of MRPS.

If, at the time of redemption of the MRPS, there is an Impairment of the Underlying Asset(s), the redemption price of each outstanding MRPS to be redeemed ("Impaired Redemption Price") will be limited to (a) the impaired book value, at the time of redemption and as determined under Luxembourg GAAP, of the Underlying Asset(s) divided by (b) the number of the outstanding MRPS to be redeemed at the time of the redemption. For the avoidance of doubt, this adjustment cannot result in the Impaired Redemption Price being greater than the Original Redemption Price. Furthermore, MRPS can only be redeemed to the extent that these redemptions would not have the effect of reducing the net assets below the aggregate of the capital and the reserves which may not be distributed under law.

Redemption Procedure: Except as otherwise provided, as an alternative, in a written agreement which may be entered into among the Company and the MRPS holder, at least ten (10) days prior to the redemption date, written notice shall be sent by the Company by registered mail or fax or e-mail to the registered MRPS holder, at its address shown in the register of members, notifying such MRPS holder of the number of MRPS so to be redeemed, specifying the redemption date, the Original Redemption Price (or Impaired Redemption Price as the case may be) and the procedures necessary to submit the MRPS to the Company for redemption. The Original Redemption Price (or Impaired Redemption Price as the case may be) of such MRPS shall be payable to the order of the holder of MRPS whose name appears on the register of members as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such member before the redemption date.

Upon the redemption, the payment of the Original Redemption Price (or Impaired Redemption Price as the case may be) on the MRPS to be redeemed may be deferred in whole or in part in case where the Company does not have sufficient amounts available for distribution to redeem all the MRPS. In such case, the Company shall still redeem all the MRPS and only pay at the time of the redemption the part of the Original Redemption Price (or Impaired Redemption Price as the case may be), which is equal to the amount of the sums available for distribution as at the redemption date. Thereafter, the Company shall, in priority to any other amounts payable in respect of its capital, pay to the former MRPS holder(s) the difference between the amount of the partial MRPS payment and the amount of the Original Redemption Price (or Impaired Redemption Price as the case may be) plus a penalty to be determined by the MRPS holder(s) and the Company within fifteen (15) days after the occurrence of the shortfall over the remaining Original Redemption Price (or Impaired Redemption Price as the case may be), but only upon the condition and at the moment when the Company will recover sufficient available sums, cash or assets for such payment.

In case of a partial payment of MRPS, the Company may not proceed to any other distribution or payment to any member until the complete payment on the applicable redemption price (i.e., Original Redemption Price or Impaired Redemption Price as applicable) of the MRPS.

Subject to the terms of the present article, in the event of any liquidation, dissolution or winding up of the Company, after payment of all third party debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, the MRPS holder

(s) will be only entitled to the applicable redemption price (i.e., Original Redemption Price or Impaired Redemption Price as applicable), including for the avoidance of doubt an amount payable in cash or in kind equal to any accrued but unpaid MRPS dividends at the time of the liquidation, prior to the payment of any amount on the ordinary corporate units.

For the avoidance of doubt, the MRPS holder shall not have the right to participate to any liquidation proceeds other than the right to payment of the applicable redemption.

The Company shall constitute for the MRPS a reserve (the “MRPS Reserve”) to be exclusively used for any payment to be made to the subscriber thereof on the MRPS or by the Company in accordance with these articles of association or the Law.

The Company shall maintain a share premium account for the exclusive benefit of the holders of MRPS (the “MRPS Share Premium”) and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid in relation to the MRPS. Amounts so recorded to the MRPS Share Premium will constitute distributable reserves of the Company for the sole benefit of the MRPS holders.

The MRPS carry full voting rights same as the ones related to the ordinary corporate units.

Any convening notices, reports and documents which, by virtue of Luxembourg law must be sent or notified to the members of the Company shall likewise be sent or notified to the MRPS holder(s).

Art. 7. Corporate units.

7.1. Subject to clauses 6.3 and 16.4 of these Articles, each corporate unit entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of corporate units in existence.

7.2. Corporate units are freely transferable among members.

Where the Company has a sole member, corporate units are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one member, the transfer of corporate units (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the members representing at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

The transfer of corporate units by reason of death to third parties must be approved by the members representing at least three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A corporate unit transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.3. A register of members is kept at the registered office and may be examined by each member upon request.

7.4. The Company may redeem its own corporate units provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company’s corporate capital.

III. Management - Representation

Art. 8. Appointment and Removal of managers.

8.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the members, which sets the term of their office. The managers need not be members.

8.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the members.

Art. 9. Board of managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the “Board”). The member(s) may decide to qualify the appointed managers as category A managers (the “Category A Managers”) and category B managers (the “Category B Managers”).

9.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the member(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be member(s) or manager(s) of the Company. The Board will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

9.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers, including at least one Category A Manager and one Category B Manager in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting, including at least one vote of a Category A Manager and one vote of a Category B Manager in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers.

(vi) The resolutions of the meeting of the Board are taken in written form and reported on minutes. Such minutes are signed by all the managers present.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held. The meeting will be dated as at the date of the holding. The decision will also be valid as the date of the holding. The minutes will be signed later by the manager participating to the Board by such means.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (the “Managers Circular Resolutions”), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

9.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of any manager in the case that the member(s) have not qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers or the joint signature of any Category A Manager and any Category B Manager of the Company in the case that the member(s) has (have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 9.1. (ii) and 9.3 (ii) of these Articles.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 10. Sole manager.

10.1 If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

10.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

10.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 11. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Member(s)

Art. 12. General meetings of members and Members circular resolutions.

12.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the members are adopted at a general meeting of members (the “General Meeting”) or by way of circular resolutions (the “Members Circular Resolutions”) in case the number of members of the Company is less or equal to twenty-five.

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Members Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the members, in accordance with the Articles. In such a case, each Member shall give his vote in writing. If passed, Members Circular Resolutions are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each corporate unit entitles to one (1) vote.

12.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The members are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or members representing more than one-half (1/2) of the corporate capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all members at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the members are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A member may grant a written power of attorney to another person, whether or not a member, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Members Circular Resolutions are passed by members owning more than one-half (1/2) of the corporate capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the members are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Members Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the corporate capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of members owning at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a member's commitment in the Company require the unanimous consent of the members.

Art. 13. Sole member.

13.1. Where the number of members is reduced to one (1), the sole member exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

13.2. Any reference in the Articles to the members and the General Meeting or to Members Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole member or the resolutions of the latter, as appropriate.

13.3. The resolutions of the sole member are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 14. Financial year and Approval of annual accounts.

14.1. The financial year begins on the first day following the Saturday closest to thirty-one (31) October of each year and ends on the Saturday closest to thirty-one (31) October of each year.

14.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and members towards the Company.

14.3. Each member may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

14.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Members Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

14.5. In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held each year on the third Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a "Business Day"), on the next following Business Day at the same time and place.

Art. 15. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

15.1. In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be members.

15.2. The operations of the Company are supervised by one or several independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises), when so required by law.

15.3. The members appoint the statutory auditor (commissaire aux comptes), if any and independent auditor (réviseur d'entreprises), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor (commissaire aux comptes) and the independent auditor (réviseur d'entreprises) may be reappointed.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

16.2. Subject to clauses 6.3 and 16.4 of these Articles, the General Meeting has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other available reserves (including share premium) are available for distribution; and
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts.

16.4. After allocation to the legal reserve, any remaining profit shall be allocated by priority to the payment to the MRPS holder(s) or to the allocation to the MPRS Reserve of the following preferred dividends entitlements:

Each MRPS entitles a MRPS holder to a preferential and cumulative dividend (the "Preferred Dividend") which shall accrue daily at an annual rate of 5.5 % reduced by an arm's length margin - determined in accordance to the outcome of a transfer pricing documentation - (the "Annual Rate") of the value of the MRPS corporate capital and the MRPS Share

Premium from the date of acquisition by the Company of the corresponding Underlying Assets and be calculated assuming a year of 360 days.

In addition, for a given year, the Annual Rate expressed above will be increased by any additional amounts received by the Company in accordance to the terms and conditions of the Underlying Assets (such as e.g. resulting from any additional fixed interest rate applied in case of late payment of interest due, premium payment and indemnities).

The Annual Rate may be revised in accordance to the outcome of a transfer pricing documentation or of its addenda (if any in the future). Notification of the revised applicable Annual Rate will be carried out by the Company via a letter addressed to the MRPS holders.

The MRPS holders are entitled to the preferred cumulative dividend due even for the years in which the company incurs losses.

If Preferred Dividend is not declared despite the existence of profits available for that purpose or not, the amount of Preferred Dividend (i) shall be allocated to a MRPS Reserve account upon decision of the member(s) of the company, (ii) shall remain exclusively to the benefit of the MRPS holder(s) and (iii) shall be available in order to pay the outstanding Preferred Dividend at the time of the next distribution of dividend by the Company (if the Company has sufficient distributable reserves).

For the avoidance of doubt, if the profits of the Company for the relevant financial year are not sufficient to fully pay or allocate to the MRPS Reserve the Preferred Dividend, any shortfall amount shall be paid or allocated to the MRPS Reserve in priority from the profits of the following financial years each time pro rata of the total number of MRPS in issue.

The General Meeting will have discretionary power to freely allocate any surplus profit remaining after allocation to the Legal Reserve and payment or allocation to the MRPS Reserve of the Preferred Dividend. It may in particular allocate such surplus profit in the form of payment of an additional dividend or a transfer to a reserve account or to carry it forward.

No dividend or interim dividend shall be distributed to the holder(s) of the ordinary corporate units until the Preferred Dividend has been fully paid to the MRPS holder(s) when declared or sufficient amounts for the payment of such Preferred Dividend has been set aside in the MRPS Reserve.

Dividend shall be paid in United States dollars and they may be paid at such places and times as may be determined by the board of managers of the Company pursuant to article 9.2. (v) or the article 10, as the case may be, of the articles of association.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17.

17.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the members, adopted by one-half (1/2) of the members holding three-quarters (3/4) of the corporate capital. The members appoint one or several liquidators, who need not be members, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the members, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

17.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the members in proportion to the corporate units held by each of them.

VII. General provisions

Art. 18.

18.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Members Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

18.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Members Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

18.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non-waiver provisions of the law, any agreement entered into by the members from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on November 1, 2014.

Subscription and Payment

Agropur coopérative, pre-named, subscribes all the twenty-two thousand (22,000) corporate units by contribution in cash.

The amount of twenty-two thousand United States Dollars (USD 22,000.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro.

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

a.- Loraine Bédard, born in Québec (Canada), on 21 November 1959, with professional address at 101, boulevard Roland Therrien, Bureau 600, Longueuil, Québec, Canada J4H 4B9, as category A manager of the Company;

b.- Monsieur Christophe Gaul, born in Messancy (Belgium), on 3 April 1977, with professional address at 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as category B manager of the Company;

c.- Alain Peigneux, born in Huy (Belgium), on 27 February 1968, with professional address at 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, as category B manager of the Company,

2. The registered office of the Company is set at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le onze juillet,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Agropur coopérative, une coopérative continuée et existant sous la loi canadienne sur les coopératives, ayant son siège social à 101, boulevard Roland Therrien, Bureau 600, Longueuil, Québec, Canada, J4H 4B9, enregistrée auprès d'Industrie Canada sous le numéro 382700-3

ici représentée par Mlle. Claudia Rouckert, employée privée, demeurant professionnellement à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grandduché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante, représentée comme établit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société à responsabilité limitée est «ADCL Luxembourg S.à r.l.» (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le «Conseil»). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances.

Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. Elle pourra créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. Elle pourra également consentir des garanties et des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société pourra employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra, d'une manière générale, réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, qui lui sembleront nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Définitions.

5.1. Actifs Sous-jacents: signifie les actifs financiers acquis ou devant être acquis et financés directement ou indirectement par l'émission des MRPS et/ou tout autre actif financier remplaçant ce type d'actif financier, ou acquis ou financé avec le Revenu issu de tels actifs financiers ou d'une vente de tout ou partie de tels actifs financiers.

5.2. Ajustement de valeur: signifie, en ce qui concerne les Actifs Sous-jacents, toute réduction de valeur enregistrée ou en cours d'enregistrement selon les Standards Comptables luxembourgeois au moment du rachat dans l'état financier intérimaire de la Société utilisé pour déterminer entre autres l'existence de fonds suffisants disponibles pour le rachat.

5.3. MRPS: signifie les parts sociales préférentielles à rachat obligatoire.

5.4. Parts sociales: signifie les parts sociales ordinaires et les MRPS collectivement.

5.5. Revenu: signifie, à l'égard des Actifs Sous-jacents au cours de toute période comptable de la Société concernée, les revenus courus ou acquis (tels que, mais sans s'y limiter, les revenus d'intérêts) et tout gain réalisé par la Société selon les Standards Comptables luxembourgeois

5.6. Standards Comptables luxembourgeois: signifie les principes comptables reconnus de façon générale au Luxembourg.

Art. 6. Capital.

6.1 Le capital social de la Société est fixé à vingt-deux mille Dollars des États-Unis (22.000,- USD) représenté par vingt-deux mille (22.000) parts sociales ordinaires sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un Dollar des États-Unis d'Amérique (1 USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Les propriétaires des MRPS sont indiqués dans les statuts comme les associés des MRPS, et les termes «associé» ou «associés» désigneront les propriétaires des parts sociales et/ou les Associés des MRPS, selon le contexte.

La Société peut rembourser ses parts sociales dans les limites fixées par la loi.

6.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6.3. MRPS. Chaque MRPS correspond à des actions rachetables. Les MRPS émises et entièrement libérées seront obligatoirement rachetées sur décision du Conseil de la Société conformément à l'article 9.2.(v) ou à l'article 10, selon le cas, des statuts de la Société conformément aux dispositions de la Loi à la date du dixième (10^{ème}) anniversaire de la date d'émission des MRPS ou à une date antérieure proposée par le conseil de gérance et approuvée par les associés

de la Société mais en aucun cas une telle date devra être postérieure à dix (10) années après la date d'émission des MRPS. Les MRPS peuvent uniquement être rachetées en utilisant les montants distribuables disponibles.

Un montant égal à la valeur nominale de toutes les MRPS rachetées (i.e. soit le capital social MRPS et la prime d'émission y attachée) doit être versé sur un compte de réserve spéciale (la «Réserve de Rachat des MRPS»), lequel ne peut pas être distribué aux associés sauf en cas de réduction du capital souscrit; la réserve peut uniquement être utilisée pour augmenter le capital souscrit par incorporation des réserves.

Prix de Rachat: Sauf disposition contraire prévue (i) par les présents Statuts ou (ii) par un accord écrit qui peut être conclu entre la Société et l'Associé des MRPS, le Prix de Rachat d'Origine de chaque MRPS rachetée restant due sera, à la seule discrétion de la Société, payé en numéraire ou en nature et sera égal au prix de souscription desdites MRPS rachetées tel que payé par l'Associé MRPS au moment de leur émission (soit le capital social MRPS et la prime d'émission y attachée) plus une fraction proportionnelle à la Réserve MRPS et plus tout dividende préférentiel couru mais impayé sur chaque MRPS rachetée à la date de rachat. De plus, afin d'éviter tout doute, tout dividende déclaré mais impayé pour les MRPS rachetées seront payées avant tout rachat de MRPS.

Si, au moment du rachat des MRPS, il existe un Ajustement de valeur de l'Actif Sous-jacent acquis ou en voie d'acquisition et directement ou indirectement financée par les MRPS rachetées, le Prix de Rachat de chaque MRPS restant due («Prix de Rachat Diminué») sera limité à (a) la valeur comptable ajustée, au moment du rachat, déterminé selon les Standards Comptables luxembourgeois de l'Actif Sous-jacent divisé par (b) le nombre de MRPS restant dues au moment du rachat. Pour éviter tout doute, cet Ajustement ne peut pas être d'un montant plus élevé que le Prix de Rachat d'Origine. De plus, les MRPS ne peuvent être rachetées que si ces rachats n'auraient pas pour effet de réduire les actifs nets en-dessous de la valeur du capital social et des réserves qui ne peuvent être distribuées en vertu de la Loi.

Procédure de Rachat: Sauf disposition contraire d'un contrat écrit conclu entre la Société et l'Associé des MRPS, une notification écrite sera envoyée par la Société par lettre recommandée ou téléfax ou courrier électronique, à l'Associé des MRPS au moins dix (10) jours avant la date de rachat, à l'adresse indiquée dans le registre des associés, notifiant à l'Associé des MRPS le nombre de MRPS devant être rachetées et indiquant la date de rachat, le Prix de Rachat d'Origine (ou le Prix de Rachat Diminué selon le cas) et les procédures nécessaires afin de soumettre les MRPS à la Société pour leur rachat. Le Prix de Rachat d'Origine (ou le Prix de Rachat Diminué selon le cas) de ces MRPS sera payable à l'ordre du de l'Associé des MRPS dont le nom figure sur le registre des associés comme leur propriétaire sur le compte en banque tel que fourni à la Société par cet associé avant la date de rachat.

Lors du rachat, le paiement du Prix de Rachat d'Origine (ou le Prix de Rachat Diminué selon le cas) peut être totalement ou partiellement différé si la Société n'a pas d'actifs nets disponibles pour racheter toutes les MRPS. Dans ce cas, la Société devra racheter toutes MRPS et payer uniquement au moment du rachat la part du Prix de Rachat d'Origine (ou le Prix de Rachat Diminué selon le cas), qui est égale au montant des fonds distribuables disponibles à la date de rachat. Ensuite, la Société devra payer en priorité aux Associés des MRPS la différence entre le montant du paiement partiel des MRPS et le montant du Prix de Rachat d'Origine (ou le Prix de Rachat Diminué selon le cas), plus une pénalité qui sera déterminée par les Associés des MRPS et la Société, dans les quinze (15) jours suivant l'apparition de l'insuffisance en fonction de la part du Prix de Rachat d'Origine restante (ou le Prix de Rachat Diminué selon le cas), mais seulement à la condition et au moment où la Société récupérera suffisamment de fonds disponibles, espèce ou actifs pour un tel paiement.

En cas de paiement partiel du prix de rachat des MRPS, la Société pourra ne procéder à aucune autre distribution ou aucun autre paiement d'un associé ordinaire jusqu'au paiement complet du prix de rachat applicable (i.e., Prix de Rachat d'Origine ou Prix de Rachat Diminué le cas échéant) des MRPS.

Sous réserve des dispositions du présent article, en cas de liquidation, dissolution ou radiation de la Société, après le paiement des dettes envers des tiers ou passifs de la Société, ou dépôt de fonds à cette fin, l'Associé de MRPS aura seulement droit au prix de rachat applicable (i.e., Prix de Rachat d'Origine ou Prix de Rachat Diminué le cas échéant), pour éviter tout doute un montant payable en numéraire ou en nature égal à son dividende sur MRPS couru mais impayé à la date de la liquidation, avant le paiement de tout montant à l'égard des autres parts sociales.

Pour éviter tout doute, les propriétaires des MRPS n'auront le droit de participer à aucun produit de liquidation autre que le droit de paiement du rachat applicable.

La Société constituera pour les MRPS une réserve (la «Réserve MRPS») utilisée uniquement pour tout paiement fait par le souscripteur sur les MRPS ou par la Société conformément aux Statuts ou à la Loi.

La Société ouvrira un compte de prime d'émission à l'usage unique des détenteurs de MRPS (la «Prime d'Emission MRPS»), sur lequel seront comptabilisés le montant ou la valeur de toute prime payée sur les MRPS. Les montants ainsi comptabilisés sur le compte de Prime d'Emission MRPS constitueront des réserves distribuables de la Société uniquement distribuables aux détenteurs de MRPS.

Les MRPS jouissent pleinement des mêmes droits de vote que ceux attachés à des parts sociales ordinaires.

Toute convocation, rapport et document, qui en vertu de la loi luxembourgeoise doivent être envoyée ou notifiée aux associés de la Société devront également être envoyés ou notifiés aux associés MRPS.

Art. 7. Parts sociales.

7.1 Sous réserve des articles 6.3 et 16.4 des Statuts, chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des actifs et profits de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

7.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

7.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

7.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Nomination et révocation des gérants.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés.

8.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 9. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le «Conseil»). Les associés peuvent décider de nommer les gérants en tant que gérant(s) de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et gérant(s) de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

9.1 Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le(s)quel(s) peut (peuvent) ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le Conseil détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leur mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat(s).

9.2 Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, comprenant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, comprenant au moins un vote d'un Gérant de Catégorie A et un vote d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B.

(vi) Les résolutions de la réunion du Conseil sont prises par écrit et inscrites sur un procès-verbal. Ce procès-verbal est signé par tous les gérants présents.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue. La réunion du Conseil sera datée à la date de sa tenue. Les résolutions seront également valables au jour de la réunion. Le procès-verbal sera signé plus tard par le gérant participant au Conseil par de tels moyens.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les «Résolutions Circulaires des Gérants») sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

9.3 Représentation

(i) La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature seule de tout gérant si les gérants sont pas nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B ou les signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 9.1. (ii) et 9.3 (ii) des Statuts.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 10. Gérant unique.

10.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

10.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

10.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 12. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

12.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'«Assemblée Générale») ou par voie de résolutions circulaires (les «Résolutions Circulaires des Associés») dans le cas où le nombre d'associés est égal ou moindre que vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Dans un tel cas, chaque associé devra donner son vote par écrit. Si elles sont adoptées, les Résolutions Circulaires des Associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

12.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 13. Associé unique.

13.1 Si le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

13.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

13.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 14. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

14.1 L'exercice social commence le premier jour suivant le samedi le plus proche du trente-et-un (31) octobre de chaque année et se termine le samedi le plus proche du trente-et-un (31) octobre de chaque année.

14.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

14.5 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir chaque année le troisième mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un «Jour Ouvrable»), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

Art. 15. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

15.1 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

15.2 Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

15.3 Les associés devront nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

16.2 Sous réserve des articles 6.3 et 16.4 des Statuts, l'assemblée générale des associés a un pouvoir discrétionnaire de disposer du surplus. Elle peut en particulier affecter ces profits au paiement d'un dividende ou les transférer à la réserve ou un report.

16.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves disponibles (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; et
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires.

Art. 16.4. Après affectation à la réserve légale, le solde des bénéfices sera affecté en priorité au paiement à l'Associé des MRPS ou à l'affectation à la Réserve MRPS des droits à dividende préférentiel suivants:

Chaque MRPS donne droit à son propriétaire de recevoir un dividende privilégié et cumulatif (le «Dividende Privilégié») qui court de manière journalière au taux annuel de 5,5%, réduit par une marge respectant les conditions normales de concurrence -tel que déterminée dans une étude sur les prix de transfert- (le «Taux Annuel») du montant du capital social des MRPS et du montant de la Prime d'Emission MRPS à partir de la date de l'acquisition par la Société aux Actifs Sous-jacents correspondants et qui est calculé sur la base d'une année de 360 jours.

En outre, pour une année donnée, le Taux Annuel exprimé ci-dessus sera augmenté des possibles montants supplémentaires reçus par la Société conformément aux termes et conditions des Actifs Sous-jacents (comme par exemple résultant de tout taux d'intérêt fixe supplémentaire appliqué en cas de retard de paiement des intérêts dus, paiement de prime et autres indemnités).

Le Taux Annuel peut être révisé conformément à l'issue d'une documentation des prix de transfert ou de ses additifs (le cas échéant dans le futur). La notification du taux annuel applicable révisé sera effectuée par la Société par l'intermédiaire d'une lettre adressée à l'Associé MRPS.

Les Associés de MRPS ont droit au dividende préférentiel et cumulatif même les années où la Société subit des pertes.

Si le Dividende Privilégié n'est pas déclaré malgré l'existence de bénéfices disponibles à cet effet, le montant du Dividende Privilégié (i) sera alloué au compte d'une Réserve MRPS sur décision de l'associé/des associés de la Société, (ii) restera exclusivement au bénéfice des propriétaires de MRPS et (iii) sera disponible afin de payer le Dividende Privilégié restant dus au moment de la prochaine distribution de Dividende par la Société (si la Société détient des réserves suffisantes).

Afin d'éviter toute incertitude, si les bénéfices de la Société pour l'exercice correspondant ne sont pas suffisants pour payer entièrement ou pour affecter à la Réserve MRPS le Dividende Privilégié, toute insuffisance sera payée ou affectée

à la Réserve MRPS en priorité à partir des bénéfices des années suivantes, à chaque fois au prorata du nombre total des MRPS émis.

L'assemblée générale des associés pourra affecter de manière discrétionnaire tout surplus de bénéfice restant après l'affectation à la Réserve Légale ainsi que le paiement ou l'affectation à la Réserve MRPS du Dividende Privilégié. Elle peut en particulier affecter ce surplus de bénéfice sous la forme d'un paiement d'un dividende additionnel ou d'un transfert à un compte de réserve ou d'un report.

Aucun dividende ou acompte sur dividende sera distribué aux propriétaires de parts ordinaires de la Société jusqu'à ce que le Dividende Préférentiel soit entièrement versé aux propriétaires de MRPS au moment prescrit ou des montants suffisants pour le paiement de ce Dividende Préférentiel ont été mis de côté dans la Réserve MRPS.

Le dividende sera payé en dollar des États-Unis et ils peuvent être payés aux lieux et aux dates qui peuvent être déterminés par le conseil de gérance de la Société conformément à l'article 9.2 (v) ou de l'article 10, selon le cas, des statuts de la société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17.

17.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 18.

18.1 Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

18.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 1^{er} novembre 2014.

Souscription et Libération

Agropur coopérative, prénommée, souscrit toutes les vingt-deux mille (22.000) parts sociales et les libère intégralement par apport en numéraire.

Le montant de vingt-deux mille Dollars des États-Unis (22.000 USD) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a.- Loraine Bédard, né à Québec (Canada), le 21 novembre 1959, ayant son adresse professionnelle au 101, boulevard Roland Therrien, Bureau 600, Longueuil, Québec, Canada, J4H 4B9, comme gérant de catégorie A de la Société;

b.- Monsieur Christophe Gaul, né à Messancy (Belgique), le 3 avril 1977, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, comme gérant de catégorie B de la Société;

c.- Alain Peigneux, né à Huy (Belgique), le 27 février 1968, ayant son adresse professionnelle au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, comme gérant de catégorie B de la Société,

2. Le siège social de la Société est établi au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, FAIT ET PASSÉ à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 16 juillet 2014. Relation: EAC/2014/9822. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014106323/757.

(140127560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

MFX2 Holdco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 166.202.

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of July.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of MFX2 Holdco Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 6D, route de Trèves, Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 and being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 166202 (the Company).

THERE APPEARED:

- BlueMountain Guadalupe Peak Fund L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the United States of America, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Register of Companies, under number 5394542 (Shareholder 1);

- Blue Mountain Credit Alternatives Master Fund L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Caymans Islands, having its registered office at P.O. Box 309, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, KY1 - 1104, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registry of Commerce, under number CR-14251 (Shareholder 2);

- BlueMountain Long/Short Credit Master Fund L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Caymans islands, having its registered office at P.O. Box 309, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, KY1 - 1104, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registry of Commerce, under number CR-36232 (Shareholder 3);

- BlueMountain Timberline Ltd., a limited company incorporated under the laws of Caymans Islands, having its registered office at P.O. Box 309, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, KY1 - 1104, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registry of Commerce, under number MC-159246 (Shareholder 4);

- BlueMountain Kicking Horse Fund L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Caymans Islands, having its registered office at P.O. Box 309, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, KY1 - 1104, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registry of Commerce, under number MC-60345 (Shareholder 5);

- BlueMountain Equity Alternatives Master Fund L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Caymans Islands, having its registered office at P.O. Box 309, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, KY1 - 1104, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registry of Commerce, under number MC-16967 (Shareholder 6).

Shareholder 1, Shareholder 2, Shareholder 3, Shareholder 4, Shareholder 5 and Shareholder 6 are together referred to as the Shareholders and individually as a Shareholder.

The Shareholders are represented by Clément LEGUILLON, lawyer, whose professional address is 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of six powers of attorney given in the United States of America and the Caymans Islands on 8 July 2014.

After signature ne varietur by the authorised representative of the relevant Shareholder and the undersigned notary, each power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Shareholders, represented as set out above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That they are the Company's sole shareholders and that the Meeting is thus validly constituted and may deliberate on the items on the agenda, as set out below;

II. That the Company was incorporated on 27 December 2011, pursuant to a deed drawn up by Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 537, page 25730 of 29 February 2012. The Company's articles of association (the Articles) have not been amended since its incorporation;

III. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Dissolution of the Company;
2. Appointment of the liquidator;
3. Powers of the liquidator;
4. Instructions to the liquidator;
5. Any other business.

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Shareholders resolve to appoint AFC BENELUX, having its registered office at 1, rue de Steinfort, L-8371 Hobscheid, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 60162 as the Company's liquidator (the Liquidator) and that the Liquidator will be entitled to remuneration, as determined in the engagement letter entered into on 9 July 2014. The Liquidator is empowered, by its sole signature, to do whatever is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

Third resolution

The Shareholders resolve to grant the Liquidator all the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator is entitled to execute all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Shareholders. The Liquidator may, on its sole responsibility, delegate some of its powers to one or more persons or entities for specifically defined operations or tasks.

The Liquidator is authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders, subject to the drawing-up of interim accounts.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to instruct the Liquidator to realise all the Company's assets on the best possible terms and to pay all its debts.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this notarial deed are estimated at approximately EUR 1,200.-

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Shareholders, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Shareholders' authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le onzième jour de juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de MFX2 Holdco Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social 6D, route de Trèves, Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 166202 (la Société).

ONT COMPARU:

- Blue Mountain Guadalupe Peak Fund L.P., une société en commandite par les lois des Etats Unis d'Amérique, dont le siège social se situe à 2711, Centerville Road, bâtiment Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats Unis d'Amérique, inscrite au Register of Companies, sous le numéro 539542 (l'Associé 1)

- Blue Mountain Credit Alternatives Master Fund L.P., une société en commandite régie par les lois des Iles du Caïmans, dont le siège social se situe à South Church Street, bâtiment Uglan House, KY - KY1 - 1104 George Town, inscrite au Registre du Commerce des Iles du Caïmans, sous le numéro CR-14251 (l'Associé 2)

- Blue Mountain Long/Short Credit Master Fund L.P., une société régie par les lois des Iles du Caïmans, dont le siège social se situe à P.O. Box 309, bâtiment Uglan House, South Church Street, KY1 - 1104 George Town, Grand Caïman, Iles du Caïmans, inscrite au Registre du Commerce des Iles du Caïmans, sous le numéro MC-36232 (l'Associé 3)

- BlueMountain Timberline Ltd., une société à responsabilité limitée régie par les lois des Iles du Caïmans, dont le siège social se situe à P.O. Box 309, bâtiment Uglan House, South Church Street, KY1 - 1104 George Town, Grand Caïman, Iles du Caïmans, inscrite au Registre du Commerce des Iles du Caïmans, sous le numéro (l'Associé 4)

- BlueMountain Kicking Horse Fund L.P., une société régie par les lois des Iles du Caïmans, dont le siège social se situe à P.O. Box 309, bâtiment Uglan House, South Church Street, KY1 - 1104 George Town, Grand Caïman, Iles du Caïmans, inscrite au Registre du Commerce des Iles du Caïmans, sous le numéro MC-60345 (l'Associé 5)

- BlueMountain Equity Alternatives Master Fund L.P., une société régie par les lois des Iles du Caïmans, dont le siège social se situe à P.O. Box 309, bâtiment Uglan House, South Church Street, KY1 - 1104 George Town, Grand Caïman, Iles du Caïmans, inscrite au Registre du Commerce des Iles du Caïmans, sous le numéro CR-16967 (l'Associé 6)

L'Associé 1, l'Associé 2, l'Associé 3, l'Associé 4, l'Associé 5 et l'Associé 6 sont ci-après dénommés conjointement les Associés, et individuellement un Associé.

Les Associés sont représentés par Clément Leguillon, avocat, avec adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de six procurations données aux Etats Unis d'Amérique et des Iles du Caïmans, le 8 juillet 2014.

Après avoir été signée et validée par le mandataire de l'Associé en question et le notaire instrumentant, chaque procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'ils sont les seuls associés de la Société et que l'Assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour reproduits ci-après;

II. Que la Société a été constituée le 27 décembre 2011, suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 537, page 25730 du 29 février 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution;

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Dissolution de la Société;
2. Nomination du liquidateur;
3. Pouvoirs du liquidateur;
4. Instructions au liquidateur;
5. Toute autre discussion.

IV. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

Les Associés décident de nommer AFC BENELUX, dont le siège social se situe à 1, rue de Steinfort, L-8371 Hobscheid, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60162 comme liquidateur de la Société (le Liquidateur) et décident que le Liquidateur bénéficiera d'une rémunération telle que déterminée dans sa lettre de mission datée du 9 juillet 2014. Le Liquidateur est autorisé à accomplir, sous sa seule signature, tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs.

Troisième résolution

Les Associés décident d'accorder au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, y compris celles prévues à l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable des Associés. Le Liquidateur peut déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou des tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser aux Associés des acomptes sur le boni de liquidation, à condition que des comptes intermédiaires soient établis.

Quatrième résolution

Les Associés décident d'autoriser le Liquidateur à procéder dans les meilleures conditions à la réalisation de l'actif et au paiement de toutes les dettes de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 1.200.-

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des Associés, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire des Associés.

Signé: C. LEGUILLON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 juillet 2014. Relation: LAC/2014/32922. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Référence de publication: 2014106900/166.

(140127485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Ampelmann International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 412, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 177.190.

Transfert de parts sociales

Il résulte du transfert de parts sociales du 30 avril 2014:

1) que l'associé IK VII No 1 Limited Partnership a décidé de transférer avec effet au 30 avril 2014:

à Monsieur HANS KARL ERIK PETERSSON, né le 9 septembre 1951 à Lund (Suède), domicilié à Bäckavägen 23, SE-25285 Helsingborg (Suède);

- 4 parts sociales ordinaires
- 13 parts sociales privilégiées de classe A
- 13 parts sociales privilégiées de classe B
- 13 parts sociales privilégiées de classe C
- 13 parts sociales privilégiées de classe D
- 13 parts sociales privilégiées de classe E

2) que l'associé IK VII No 2 Limited Partnership a décidé de transférer avec effet au 30 avril 2014:

à Monsieur HANS KARL ERIK PETERSSON, né le 9 septembre 1951 à Lund (Suède), domicilié à Bäckavägen 23, SE-25285 Helsingborg (Suède);

- 1 part sociale ordinaire
- 1 part sociale privilégiée de classe A
- 1 part sociale privilégiée de classe B
- 1 part sociale privilégiée de classe C
- 1 part sociale privilégiée de classe D
- 1 part sociale privilégiée de classe E

à Monsieur JOHN R. NOTMAN-WATT, né le 23 juin 1963 à Guilford (Royaume-Uni), domicilié à Wychwood Close 1, Oxshott, Surrey KT22 0JA (Royaume-Uni);

- 2 parts sociales ordinaires
- 8 parts sociales privilégiées de classe A

- 8 parts sociales privilégiées de classe B
- 8 parts sociales privilégiées de classe C
- 8 parts sociales privilégiées de classe D
- 8 parts sociales privilégiées de classe E

3) que l'associé IK VII No 3 Limited Partnership a décidé de transférer avec effet au 30 avril 2014:

à Monsieur JOHN R. NOTMAN-WATT, né le 23 juin 1963 à Guilford (Royaume-Uni), domicilié à Wychwood Close 1, Oxshott, Surrey KT22 0JA (Royaume-Uni);

- 3 parts sociales ordinaires
- 6 parts sociales privilégiées de classe A
- 6 parts sociales privilégiées de classe B
- 6 parts sociales privilégiées de classe C
- 6 parts sociales privilégiées de classe D
- 6 parts sociales privilégiées de classe E

à Monsieur ANDERS LENNART NYLANDER, né le 19 juin 1946 à Luleå (Suède), domicilié à Karlavägen 6, SE-11424 Stockholm (Suède);

- 1 part sociale ordinaire
- 5 parts sociales privilégiées de classe A
- 5 parts sociales privilégiées de classe B
- 5 parts sociales privilégiées de classe C
- 5 parts sociales privilégiées de classe D
- 5 parts sociales privilégiées de classe E

4) que l'associé IK VII No 4 Limited Partnership a décidé de transférer avec effet au 30 avril 2014:

à Monsieur ANDERS LENNART NYLANDER, né le 19 juin 1946 à Luleå (Suède), domicilié à Karlavägen 6, SE-11424 Stockholm (Suède);

- 4 parts sociales ordinaires
- 9 parts sociales privilégiées de classe A
- 9 parts sociales privilégiées de classe B
- 9 parts sociales privilégiées de classe C
- 9 parts sociales privilégiées de classe D
- 9 parts sociales privilégiées de classe E

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014107306/65.

(140129256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Karmon S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 179.284.

Extrait des décisions prises par la résolution de l'actionnaire unique en date du 30 juin 2014

1. M. Eriks MARTINOVSKIS a démissionné de son mandat de gérant A, avec effet au 9 juillet 2014.

2. M. Nicolas GASZTONYI, né à Etterbeek (Belgique), le 11 août 1965, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant A, avec effet au 9 juillet 2014, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Karmon S.à r.l. SPF

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014105037/16.

(140125064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.